

Missions

Dans le cadre de son travail quotidien ou quand il participe à la mise en place d'actions de prévention routière l'enseignant de la conduite peut animer des séances d'éducation à la route dans les écoles, en milieu extrascolaire, ou effectuer des missions ponctuelles d'apprentissage de la sécurité routière dans le cadre des politiques locales ou de formation à la gestion des risques routiers en entreprise. L'enseignant de la conduite travaille en autonomie et est responsable de la formation de ses élèves. Il choisit l'organisation, les méthodes et outils pédagogiques utilisés. Il prend la décision de présenter un élève à l'examen pratique du permis B ou de l'AAC1.

Compétences et Qualités nécessaires

Compétences Requises

- Maîtrise du code de la route
- Pédagogie, patience et réactivité
- Bonne résistance physique et nerveuse
- Sens du contact

Qualités nécessaires

- Sens de la pédagogie,
- Qualités relationnelles, diplomatie
- Maîtrise de soi, patience
- Capacité d'adaptation et d'attention
- Réactivité et réflexes

Formations, diplômes

TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Langues

Français



Evolution

Il est tout à fait possible pour un moniteur d'auto-écoles de passer les mentions du titre professionnel d'ECSR permettant d'être moniteur sur d'autres catégories de permis : permis A, permis C, permis D... Pour cela, il faut passer des mentions supplémentaires.

- **Devenir formateur de moniteurs**

L'autre possibilité pour un moniteur d'auto-écoles est de devenir formateur de moniteurs en passant le BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs). Il est donc indispensable de disposer de l'ECSR pour passer le BAFM.

- **Devenir inspecteur du permis de conduire**

Si vous voulez rejoindre le cercle prisé des inspecteurs, vous devez passer le concours d'inspecteur du permis de conduire. Pour cela, il faut être diplômés soit du Bac, de l'ECSR (anciennement BEPECASER), du Brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM), ou tout autre diplôme homologué niveau IV.

- **Ouvrir sa propre auto-école**



La Formation

TP ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ECSR)

Durée : 1120 Heures (840 Heures en centre, 280 Heures en Stage pratique)

Le titre professionnel ECSR vous prépare à deux compétences :

Compétence 1 : Former des futurs conducteurs au sein d'une structure auto-école.

Compétence 2 : Animer des actions de sensibilisation au risque routier en entreprise et en milieu scolaire.

CCP1. Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.

Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.

Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.

Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.

Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.

Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

CCP2. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportement sûr et respectueux de l'environnement

Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.

Construire et préparer une action de sensibilisation.

Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement.

Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Compétences transversales de l'emploi :

Être conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.

Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.

Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.



TP - ECSR

● ● PROGRAMME DE FORMATION

DUREE :

- ✓ 1120 Heures

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- ✓ Obtenir le Titre Pro ECSR (Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière). ✓ Favoriser l'insertion durable en emploi des personnes formées par le Titre de Professionnalisation ECSR (Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière). ✓ Permettre de valider une certification reconnue par les branches professionnelles de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

PARTICIPANT ET PRE-REQUIS :

- ✓ Être titulaire du permis de conduire en cours de validité.
- ✓ Ne pas être atteint d'une incapacité physique incompatible avec l'enseignement pratique de la conduite ou avec la conduite selon l'Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière.
- ✓ N'avoir aucune notification au casier judiciaire. Avoir satisfait au test de présélection.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- ✓ Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- ✓ Documents supports de formation projetés.
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Etude de cas concrets
- ✓ Quiz en salle

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE L'EVALUATION DE LA FORMATION :

- ✓ Feuilles de présence.
- ✓ Questions orales ou écrites (QCM).
- ✓ Mises en situation.
- ✓ Formulaire d'évaluation pré et post-formation.



A Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

- ✓ Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- ✓ Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- ✓ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- ✓ Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- ✓ Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- ✓ Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- ✓ Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

B Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

- ✓ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- ✓ Construire et préparer une action de sensibilisation.
- ✓ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.